

Plus d'informations et d'aide.

Département de santé de l'État de New York
(New York State Department of Health, NYSDOH)

health.ny.gov/diseases/aids/publications

Lignes d'assistance téléphonique sur le VIH/sida de l'État de New York (appel gratuit)

Anglais : 1 800 541-2437

Espagnol : 1 800 233-7432

ATS : 1 800 369-2437

Pour un appel vocal, vous pouvez utiliser le système de relais de New York (New York Relay System) au 711 ou le 1 800 421-1220 et demander à l'opérateur de composer le 1 800 541-2437.

Programme anonyme de conseil et de dépistage du VIH (Anonymous HIV Counseling and Testing Program) du NYSDOH

Pour obtenir des informations sur le VIH, des références ou des informations sur la façon d'obtenir un test de dépistage du VIH gratuit et anonyme, appelez le Programme anonyme de conseil et de dépistage du VIH.

Région d'Albany : 1 800 962-5065

Région de Buffalo : 1 800 962-5064

Région de Long Island (Suffolk/Nassau) :
1 800 462-6786

Région de la basse vallée de l'Hudson :
1 800 828-0064

Région de Rochester : 1 800 962-5063;

ATS : 1 585 423-8120

Région de Syracuse : 1 800 562-9423

Ville de New York : 311 pour obtenir des informations sur les cliniques de MST du DOHMH

Plus d'informations et d'aide.

Ligne d'assistance téléphonique sur le VIH/sida de la ville de New York

1 800 825-5448

Lignes d'assistance téléphonique sur les MST des centres nationaux de contrôle des maladies (National Centers for Disease Control)

Anglais/espagnol 1 800 232-4636,

TTY 1 888 232-6348

Ligne d'assistance téléphonique et de conseil sur le VIH/sida de l'État de New York

1 800 872-2777

Services partenaires de l'État de New York :

1 800 541-2437

Programme d'aide à la notification des contacts (Contact Notification Assistance Program) de la ville de New York :

1 212 693-1419

Confidentialité

Ligne d'assistance téléphonique confidentielle de l'État de New York :

1 800 962-5065

Centre d'action juridique (Legal Action Center) :

1 212 243-1313 ou 1 800 223-4044



Department
of Health

21320 (French)

5/18

ATTENDEZ-VOUS AU TEST

Cet établissement de soins de santé respecte les bonnes pratiques médicales et la loi sur la santé publique en proposant le dépistage du VIH à tous les patients à partir de 13 ans.

Tests de laboratoire courants



Glucose



Cholestérol



Dépistage du VIH



Formule sanguine complète



Profil lipidique

**Pire statut sérologique : inconnu.
Les tests vous donnent le contrôle.**

hivtestny.org, Health.ny.gov/aids, NYC.gov/health

Principaux faits à connaître avant de passer un test de dépistage du VIH.

- Le dépistage du VIH est volontaire et tous les résultats du test sont confidentiels (privés).
- Le VIH peut se transmettre par des rapports sexuels non protégés, le partage d'aiguilles, l'accouchement ou l'allaitement.
- Le traitement du VIH est efficace, a peu ou pas d'effets indésirables et peut se limiter à la prise d'un seul comprimé par jour.
- Les partenaires peuvent se protéger mutuellement en connaissant leur statut sérologique et en suivant un traitement contre le VIH ou en prenant une prophylaxie préexposition au VIH (PrEP).
Le fait de ne pas partager d'aiguilles et de pratiquer des rapports sexuels protégés aide à protéger contre le VIH, l'hépatite C et d'autres MST.
- Il est illégal de discriminer une personne en raison de sa séropositivité.
- Le dépistage anonyme du VIH (sans donner votre nom) est disponible dans certains sites de dépistage publics.
- Le dépistage du VIH fait partie intégrante des soins de santé, mais vous avez le droit de vous y opposer ou de le refuser.
- Si vous souhaitez refuser le test de dépistage du VIH, informez-en le prestataire de soins de santé.

Le dépistage du VIH est particulièrement important pour les femmes enceintes.

- Une femme vivant avec le VIH peut transmettre le virus à son enfant pendant la grossesse, l'accouchement ou l'allaitement.
- Il est préférable de connaître votre statut sérologique avant la grossesse ou au début de celle-ci afin de pouvoir prendre des décisions importantes concernant votre propre santé et celle de votre bébé.
- Le test de dépistage du VIH est effectué le plus tôt possible au cours de votre grossesse et à nouveau au cours du troisième trimestre avec votre consentement.
- Si vous êtes enceinte et avez le VIH, un traitement est disponible pour votre santé et pour éviter de transmettre le VIH à votre bébé.
- Si vous avez le VIH et ne recevez pas de traitement, le risque de transmettre le VIH à votre bébé est de un sur quatre. Si vous recevez un traitement, le risque de transmettre le VIH à votre bébé est beaucoup plus faible.
- Si vous n'êtes pas testée pendant la grossesse, votre prestataire de soins de santé vous recommandera de le faire au cours du travail. Dans tous les cas, votre bébé sera testé après sa naissance. Si le test de votre bébé est positif, cela signifie que vous avez le VIH et que votre bébé a été exposé au virus.

Discutez avec votre prestataire de soins de santé pour savoir de quelle manière et à quel moment vous connaîtrez les résultats de votre test de dépistage du VIH.

Une personne vivant avec le VIH qui suit un traitement contre le VIH et dont la charge virale est supprimée depuis au moins 6 mois n'a aucun risque de transmettre le VIH à un partenaire par voie sexuelle. C'est ce qu'on appelle « indétectable = non transmissible » ou « U = U ».

La loi de l'État protège la confidentialité (privacité) des résultats de votre test de dépistage du VIH. Elle vous protège également contre la discrimination fondée sur votre statut sérologique.